

ASSOCIATION SPORTIVE

Comme tout établissement, notre collège possède une association sportive dont le but est la pratique d'activités sportives sous l'égide de l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire.)
Classée dans le peloton de tête de l'académie, à la fois par le nombre de ses adhérents et la qualité de ses résultats, elle propose à chacun une gamme d'activités sportives de loisir ou de compétition.

Etre membre de l'Association Sportive suppose l'achat d'une licence qui permettra à son titulaire de pratiquer pendant toute l'année scolaire une ou plusieurs activités, de se déplacer gratuitement sur les lieux des rencontres sportives (sauf nationales), Pour obtenir cette licence, il faut fournir :

- l'autorisation parentale ci-dessous
- une somme de 15 € pour un enfant, ou 12 euros pour le 2 ème enfant, ou 10 euros pour le 3 ème enfant, pour l'année scolaire

Les élèves licenciés sont couverts par une assurance collective (MAIF) dans le cadre des activités U.N.S.S. Une option supplémentaire(I.A sport plus) peut être souscrite individuellement avec un surcoût de 11 € (<u>voir Mme ARNOULD</u>)

<u>Le protocole sanitaire en vigueur devra être respecté</u>!

ACTIVITES PROPOSEES : Protocole sanitaire de niveau 2 avec brassage autorisé

Le planning est susceptible de modification en fonction du protocole sanitaire en vigueur et du nombre d'inscriptions dans les différents créneaux

LUNDI	12h - 13h	Badminton: tous niveaux	Mme WEIBEL	
	13h - 14h	Tennis de Table: tous niveaux	Mme ARNOULD	
MARDI	12h - 13h	Badminton: tous niveaux	Mme ARNOULD	
	13h - 14h	Tennis de table: 6èmes-5èmes	Mme HOOG	
MERCREDI		COMPETITIONS		
JEUDI	12h - 13h	Volley :tous niveaux	Mme WEIBEL	
VENDREDI	12h -13h	Volley: 4èmes-3èmes	Mme HOOG	

- AUTORISATION PARENTALE :					
Je soussigné.			(père – mère – tuteur) autorise		
		né(e) le	de la classe de		
	à faire partie de l' Association Sportive de son établissement. En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive (et) (ou) de l'U.N.S.S. autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin(1). Voici mes numéros de téléphone fixe et portable en cas de besoin:				

(1) A rayer en cas de refus.

Signature des parents :

(2)

Mettre <u>cette autorisation parentale + 15 € (ou 12 € ou 10 €) (</u> chèque à l'ordre de l'AS du collège Robert Schuman SAINT-AMARIN<u>) dans une enveloppe avec nom, prénom, classe,</u> et remettre le tout à son professeur d'E.P.S.